

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le trente du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du TOURNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Marie-Claude AGULLANA, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

PRESENTS : MM. Marie-Claude AGULLANA. Xavier BARRABES. Stéphane GRAS. Anaïs BOUTERET. Christophe HELLIES. Emmanuel BUVAT. Fanny BREAUD. Marion MARTRET. Franck OLIVAUD. Marion SPARIAT. Julia BOULENOUAR. Nathalie SACCO. Didier DAUPHIN.

Michel VERRIER présent à partir de 19 heures.

Christophe HELLIES présent à partir de 19 heures 40.

ABSENTS ayant donné PROCURATION : Christophe HELLIES à Xavier BARRABES. Florence NEITHARDT à Marie-Claude AGULLANA.

CONVOCATION du 24 septembre 2020.

SECRETAIRE : Mme Nathalie SACCO.

APPROBATION PV SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2020

N°2020-39

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2020.

VIREMENT DE CREDITS

N°2020-40

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du budget étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Immo. corporelles – Autres bâtiments publics Opération Mairie	21318-27	43 140.00		
Immo. corporelles – Autres bâtiments publics Opération Eglise			21318-42	43 140.00
TOTAL		43 140.00		43 140.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les virements de crédits indiqués ci-dessus.

DEMANDE SUBVENTION DEPARTEMENT
TRAVAUX MISE EN SECURITE CLOCHER EGLISE
N°2020-41

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le clocher de l'église menaçait de s'effondrer. Des mesures d'urgence ont dû être prises au mois d'août afin de sécuriser le site et protéger notamment l'école.

Une demande de subvention a été adressée au Département afin de pouvoir financer les travaux de mise en sécurité du clocher.

Le devis estimatif établi par le Cabinet JAMAIN s'élève à 39 650.00 € HT (43 140.00 € TTC):
L'assemblée est invitée à se prononcer sur le plan de financement de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- donne son approbation pour solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Département et exécuter cette opération,
- adopte le plan de financement suivant :
 - **Montant total TTC** **43 140.00 €**
 - **Montant total HT** **35 950.00 €**
 - **Subvention 20 %** **7 190.00 €** (7 190.00 x CDS 1)
 - **Part communale** **28 760.00 €.**

DEMANDE DETR 2020
TRAVAUX MISE EN SECURITE CLOCHER EGLISE
N°2020-42

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le clocher de l'église menaçait de s'effondrer. Des mesures d'urgence ont dû être prises au mois d'août afin de sécuriser le site et protéger notamment l'école.

Une demande de subvention a été adressée au titre des reliquats de la DETR 2020 afin de pouvoir financer les travaux de mise en sécurité du clocher, cette dépense très lourde n'étant pas prévue sur le budget.

Le devis estimatif établi par le Cabinet JAMAIN s'élève à 39 650.00 € HT (43 140.00 € TTC):
L'assemblée est invitée à se prononcer sur le plan de financement de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la demande de subvention adressée dans le cadre de la DETR 2020 afin de pouvoir exécuter cette opération,
- adopte le plan de financement suivant :
 - **Montant total TTC** **43 140.00 €**
 - **Montant total HT** **35 950.00 €**
 - **Subvention 35 %** **12 582.50 €**
 - **Part communale** **23 367.50 €.**

MODIFICATION COMPOSITION CCAS
N°2020-43

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Fanny BREAUD ne souhaite plus être membre de la commission administrative du CCAS et qu'il y a lieu de la remplacer.

M. Christophe HELLIES propose sa candidature.

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15 dont 1 par procuration (Mme Neithardt à Mme AGULLANA)

Majorité absolue : 8

A obtenu 15 voix et est élu délégué auprès de la commission administrative du CCAS :

- **M. Christophe HELLIES.**

ADHESION SYNDICAT INTERCOMMUNAL EPRCF 33 **N°2020-44**

Le Maire expose que les communes de MERIGNAS et d'ASQUES ont sollicité leur adhésion au syndicat EPRCF33. Les communes membres du syndicat doivent se prononcer sur l'intégration de ces deux communes.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Vu l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 15 des statuts du syndicat,

Vu la demande d'adhésion des communes de MARTIGNAS et d'ASCQUES (délibérations du 23 mai 2020 et du 11 juin 2020),

Vu la délibération du syndicat EPRCF33 en date du 30 juillet 2020 approuvant l'adhésion desdites communes,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

. ACCEPTE l'adhésion des communes de MERIGNAS et d'ASQUES.

ADHESION AU SERVICE REMUNERATIONS / CHOMAGE DU CDG DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE **N°2020-45**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose une prestation Paies informatisées. L'objectif de cette mission est d'aider les collectivités dans les différents travaux liés à la confection des paies par la mise en commun de moyens techniques.

Cette mission présente de nombreux avantages : suivi de la réglementation en vigueur et application des nouveaux textes dès leur parution, confection des salaires et des états nécessaires, réalisations des déclarations mensuelles (prélèvement à la source – dispositif PASRAU) et annuelles des salaires (N4DS, déclarations aux Fonds nationaux de compensation du supplément familial de traitement, déclarations annuelles individuelles), éditions diverses.

Eu égard à l'importance et à la complexité des questions touchant aux rémunérations, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde pour cette prestation (y compris pour les budgets annexes éventuels) et d'autoriser à cette fin Madame le Maire à conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers. Le détail des prestations réalisées est joint à ladite convention.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

- de demander le bénéfice de la prestation paies informatisées proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde,
- d'autoriser Madame le Maire à conclure la convention correspondante, annexée à la présente délibération, avec le CDG 33,
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

MISE EN PLACE RIFSEEP **N°2020-46**

Le Maire rappelle la nécessité de mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Elle précise que ce régime indemnitaire est composé de deux parts :

. L'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) tenant compte du niveau d'expertise et de responsabilité du poste occupé mais également de l'expérience professionnelle,
. Le CIA (complément indemnitaire annuel) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir des agents qui, de fait n'a pas vocation à être reconduit automatiquement tous les ans pour un même montant.

Le RIFSEEP s'applique à l'ensemble de la fonction publique territoriale et se substitue à l'ensemble des primes existantes (lorsque c'est le cas).

Les plafonds de l'IFSE et du CIA devront être déterminés selon les groupes de fonctions.

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. Donne son accord sur le principe de la mise en œuvre de ce dispositif,

. Charge le maire de recenser les catégories d'emplois, de faire l'inventaire du régime indemnitaire actuel et de calculer l'enveloppe budgétaire allouable afin de proposer le projet.

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE ESAT

N°2020-47

Le Maire indique que l'ESAT de Verdélais propose des contrats de prestation de service en détachant des salariés au sein de collectivités ou d'entreprises. Ce dispositif permettrait notamment à la commune de faire face à des accroissements temporaires d'activité durant des périodes ponctuelles ou de plus longue durée (pour une quotité horaire à définir) et pour l'exécution de certaines tâches tout en favorisant l'insertion de la personne dans le monde professionnel.

Le tarif horaire de la prestation est fixé à 10.50 € TTC.

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve cette proposition,

- autorise le Maire à signer les contrats de prestation avec l'ESAT en fonction des nécessités du service et pour les périodes à déterminer.

QUESTIONS DIVERSES

TELEPHONIE

M. BARRABES informe qu'il a engagé des études comparatives afin de réduire les coûts des abonnements téléphoniques de l'ensemble des services de la commune. La fibre optique permettra d'en optimiser le fonctionnement.

CIMETIERE

Mme BOUTERET indique qu'un inventaire de l'ensemble des concessions a été fait sur le site. Elle procède actuellement à l'intégration des données dans le logiciel de gestion du cimetière.

FINANCES

Mme BOULENOUAR demande s'il est possible de connaître le montant des restes à réaliser en fonctionnement.

Le Maire propose à la commission des finances de se réunir.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Les adjoints

Les conseillers